



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

---

---

Le mardi 10 novembre 1987

Vol. 29 - No 138

Président : M. Pierre Lorrain

---

QUÉBEC

**Table des matières**

Démission du député d'Anjou et chef de l'Opposition M. Pierre Marc Johnson	9423
Affaires courantes	
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 78 - Loi modifiant la Loi sur les renvois à la Cour d'appel M. Herbert Marx	9425 9425
Projet de loi 77 - Loi modifiant le Code civil et la Loi sur les bureaux d'enregistrement M. Herbert Marx	9425 9426
Projet de loi 80 - Loi modifiant la Loi sur le courtage immobilier M. Herbert Marx	9426 9426
Projet de loi 72 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur la Commission municipale M. André Bourbeau	9426 9426
Projet de loi 67 - Loi sur l'emblème aviaire M. Clifford Lincoln	9426 9426
Projet de loi 239 - Loi constituant la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec Renvoi à la commission des affaires sociales	9426 9427
Projet de loi 242 - Loi sur la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal Renvoi à la commission de l'éducation	9427 9427
Projet de loi 213 - Loi concernant Gérard Parizeau, Ltée Renvoi à la commission du budget et de l'administration	9427 9427
Projet de loi 237 - Loi sur la Corporation de l'École polytechnique de Montréal Renvoi à la commission de l'éducation	9427 9427
Projet de loi 87 - Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil M. André Bourbeau	9428 9428
Projet de loi 79 - Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités M. André Bourbeau	9428 9428
Dépôt de documents	
Rapport annuel de la Régie des assurances agricoles	9428
Rapport de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	9428
Rapport de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels	9429
Rapport annuel de la Commission des libérations conditionnelles	9429
Rapport du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTMO)	9429
Rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)	9429
Avis touchant les travaux des commissions	9429
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	9429
Ajournement	9430
Annexe: Liste des membres de l'Assemblée nationale	9431

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0709-3632

Le mardi 10 novembre 1987

(Quatorze heures six minutes)

**Le Président:** Un moment de recueillement s'il vous plaît!

Veuillez tous vous asseoir.

Si vous me permettez, avant de procéder aux travaux réguliers de cette Assemblée, c'est-à-dire aux affaires courantes, je vais immédiatement céder la parole à M. le chef de l'Opposition et député d'Anjou. M. le chef de l'Opposition.

#### Démission du député d'Anjou et chef de l'Opposition

**M. Pierre Marc Johnson**

**M. Johnson (Anjou):** Merci, M. le Président.

Le 15 novembre 1976, j'étais élu député du comté d'Anjou après avoir milité au Parti québécois depuis 1971.

Depuis 1976, j'ai eu l'honneur et le privilège de servir mes concitoyens à plusieurs titres. Je ne veux pas ici énumérer l'ensemble des lois dont j'ai dû assumer ou dont j'ai assumé la paternité comme ministre. Permettez-moi, M. le Président, de rappeler la fierté d'avoir procédé à une réforme du Code du travail qui a permis de civiliser un peu mieux les relations du travail, notamment par la loi anti-briseurs de grève, d'avoir contribué à la réalisation d'idéaux sociaux-démocrates par la loi sur les conditions minimales de travail, par le congé de maternité, par l'insertion des jeunes assistés sociaux sur le marché du travail. Au ministère des Affaires sociales, au cours d'une crise économique qui amenait beaucoup de pays d'Occident à sabrer dans les programmes de santé et de services sociaux, dans le caractère universel de ceux-ci, j'ai été heureux et je reste fier d'avoir contribué à lutter et à obtenir que ce système soit préservé qui garantit à l'ensemble de nos concitoyens, quels que soient leurs revenus, des services de santé de qualité partout et d'avoir aussi, à travers la crise économique, réussi à faire avancer un peu et même beaucoup le dossier de la présence des médecins en régions et d'avoir réussi à travers la crise économique à créer Urgences santé.

Lors de mon passage au ministère de la Justice, je retiendrai qu'un des dossiers sur lesquels j'ai eu à me pencher dans cette période tumultueuse aura été celui de l'ouverture d'un certain nombre de programmes pour les femmes victimes de violence et, aux Affaires intergouverne-

mentales, d'être parvenu également à conclure un certain nombre d'ententes qui ont permis le développement de régions du Québec. Et aussi, aux Affaires intergouvernementales, avec un mandat du premier ministre d'alors, d'avoir élaboré une proposition constitutionnelle pour le Québec qui, à mes yeux, correspondait davantage aux aspirations légitimes du peuple québécois que celle qui a mené à l'accord du lac Meech.

Enfin, comme premier ministre pendant une période de deux mois et demi à peine, période pendant laquelle il y a eu aussi une élection, je suis heureux d'avoir permis l'implantation d'une usine de construction automobile au Québec, mais surtout d'avoir contribué et réglé le dossier de la participation du Québec au Sommet de la francophonie.

Mon engagement de parlementaire m'a aussi permis la participation privilégiée à de grands moments de notre vie démocratique. Le débat référendaire demeurera un fait marquant par lequel, au-delà de toutes les interprétations que l'on pourra en faire, nous pourrions constater une vérité qui s'impose: c'est que le peuple québécois a affirmé, lors du référendum, à la face du monde, son droit à s'autodéterminer et que nul n'a osé contester son droit à se prononcer sur son propre avenir. J'ai participé à ce débat avec toute mon énergie, tout mon coeur et tous mes espoirs. J'ai été déçu du résultat, mais je n'ai jamais un seul instant interprété ce résultat comme signifiant que les Québécois rejetaient pour toujours l'option souverainiste, sinon j'aurais cessé de militer. Mais il fallait dès lors prendre la mesure du temps, comprendre que le chemin à parcourir pour les Québécois serait plus long que celui que nous envisagions. Ce cheminement, je l'ai fait, comme des milliers de souverainistes qui oeuvrent encore en politique ou comme d'autres qui bâtissent, à leur façon, ce pays qui est à se faire et qui est le Québec.

Je suis un démocrate. Par-dessus tout, je crois au respect dû aux décisions du peuple québécois. Je suis un souverainiste, car je crois que la souveraineté serait le meilleur instrument du plein développement pour le Québec et son peuple, soit la maîtrise pleine et entière de son statut politique. Mais je crois aussi que le peuple, c'est lui qui pourra faire la souveraineté du Québec; nul autre, car lui seul est souverain et maître de sa destinée.

C'est la voix de la raison et du coeur qui m'enseigne à croire ainsi. Mais tant que le peuple du Québec n'aura pas choisi cette démarche exigeante, ce rapport de forces

avec les autres, le peuple exigera des hommes et des femmes en politique, des actions concrètes de développement. Notre peuple est minoritaire sur ce continent. S'il veut survivre, il est condamné à se développer constamment avec originalité, avec patience et acharnement.

Notre existence même est plus que fragile, face à l'américanisation, au déclin démographique, au recul de la place du français sur notre propre territoire, à l'affaiblissement des solidarités et à l'écart qui grandit entre les riches et les pauvres. L'urgence est au développement, l'urgence est à la solidarité des personnes et des groupes.

Il faut s'adapter rapidement au présent si on veut avoir un avenir. Il faut relever le défi économique en proposant des politiques de plein emploi, notamment à l'égard des jeunes, pour partager la richesse par l'emploi. Il faut relever le défi de la qualité de vie par des préoccupations énergiques, Imaginatives en matière d'environnement.

Il faut immédiatement relever le défi culturel qui s'impose à nous, d'abord par le soutien aux créateurs dans notre société, à ces gens qui disent, qui font et qui sont ce que nous sommes, ce qui nous rend différents. Il faut aussi proposer des politiques linguistiques claires, fermes et qui ne confondent pas ouverture et mollesse. Et c'est rapidement qu'il faut améliorer la place du français à l'école, au travail, dans les services.

Pour relever le défi démographique, il faut une politique également claire et ferme d'intégration des nouveaux arrivants sur notre territoire, de la même façon qu'il faut avoir le courage d'une politique familiale qui regarde en face le problème de la dénatalité et qui réponde aux besoins des familles qui ont choisi d'avoir des enfants. Pour relever aussi un défi constant pour nous, comme peuple, il faut s'occuper de notre démocratie. Il faut que le Québec, dans un geste d'autodétermination, adopte sa propre constitution dans laquelle il campe des valeurs de liberté, de tolérance, de responsabilité, de générosité qui sont les nôtres.

Voilà ce sur quoi nous travaillions depuis deux ans au Parti québécois. Voilà ce que proposera ou ce que proposerait le Parti québécois aux citoyens du Québec et au peuple du Québec dans une démarche qui nécessitait à la fois toutes nos énergies, toute notre sérénité et toute notre solidarité. Mais un malaise profond persiste au sein du regroupement qui forme le Parti québécois. Après les longs débats aux congrès de 1981, 1984, 1985, après les défections en pleine tempête, malgré le fait que le Parti québécois ait eu un congrès en 1987 en continuité avec le passé et qu'il ait choisi à nouveau de ne pas faire porter la prochaine

élection sur son option, voici que les débats déchirants refont surface, alors qu'on les croyait réglés.

À l'heure du libre-échange, du lac Meech, de l'incertitude économique, du recul linguistique qui auront des effets peut-être pour des décennies pour notre peuple, qu'arrive-t-il aux forces nationalistes? Elles sont, une fois de plus, mises dans une situation d'affrontement artificiel provoquée et souhaitée par une minorité qui trouve un écho démesuré, compte tenu de son importance minime. Plutôt que de se retourner résolument vers l'action, la mobilisation, les forces nationalistes devront à nouveau se déchirer parce que certains refusent la démarche vers l'objectif pourtant adopté démocratiquement. Ces chicanes incessantes qui reviennent régulièrement de l'intérieur comme de l'extérieur du parti que je dirige ont des effets paralysants. Elles paralysent le parti. Alors qu'il devrait plus que jamais être à l'écoute et près de la population, il s'apprête à nouveau à se replier sur lui-même dans l'agacement ou dans l'indifférence généralisée, mettant ainsi en péril le progrès même des idées et de l'objectif que certains prétendent encore défendre en provoquant l'affrontement. Paralyse des membres, de tous ces bénévoles dont les efforts sont sabotés, minés par des querelles stériles. Paralyse des parlementaires de l'Opposition dont le travail, la crédibilité seront encore atteints par des perturbations agitées qui secouent le parti dont elle est issue. Paralyse pour le chef du parti qu'on voudrait tenir occupé à des professions de foi pourtant faites, ressenties, vécues et inscrites au programme de son parti.

En dépit du mandat démocratique au suffrage universel des membres que j'ai obtenu comme président de mon parti, en dépit du congrès qui a adopté démocratiquement une démarche s'inscrivant dans la continuité des sept dernières années, une minorité veut encore secouer le parti qui s'éloignera alors du peuple québécois parce qu'il s'engage dans une bataille inutile, violente, fratricide. Et, dans cette bataille, on voudrait m'obliger, moi, à me battre contre des souverainistes, alors que je suis des leurs. Je ne veux pas servir de prétexte à l'éclatement des forces nationalistes. Je ne veux pas présider à ces déchirements.  
(14 h 20)

Je sais que, comme mon prédécesseur, je pourrais retourner à nouveau auprès des militants et les militantes de mon parti et que, comme lui, j'irais y chercher un appui majoritaire et solide contre cette minorité éternellement rebelle et insatisfaite. L'expérience m'enseigne que la question n'en est pas une de nombre ni même de majorité, ni de chiffres, mais bien que ce qui est en cause, c'est la bonne foi, l'attitude, le

comportement d'un certain nombre de personnes et le respect des processus démocratiques dans une coalition dont tous les éléments ont leur importance.

Je ne suis pas un homme qui craint les combats, mais je répète que je ne veux pas présider à l'affaiblissement et au déchirement des forces nationalistes du Québec. Ce n'est pas un service à rendre ni à mon parti ni à mon peuple et j'ai le sentiment que la grande majorité de la population comprendra mon geste.

En conséquence, M. le Président, je remets aujourd'hui ma démission comme député d'Anjou, comme chef de l'Opposition et je remettrai également ma démission comme président du Parti québécois.

J'aime la politique parce qu'elle est un lieu sans pareil pour agir et pour servir. Ce n'est pas un lieu facile à fréquenter. La politique est exigeante sur le plan personnel, parfois injuste, cruelle, mais elle apporte des compensations extraordinaires quand on réussit à changer les choses en servant. Je l'ai appris très jeune en fréquentant mon père qui y a laissé sa vie à 53 ans. Je l'ai vu aussi en servant loyalement et jusqu'au bout ce grand premier ministre qu'était M. Lévesque. Mais il faut, pour pouvoir servir, pour pouvoir faire progresser, pour pouvoir partager des convictions et des idées, un espace de liberté personnelle que je ne vois pas aujourd'hui dans ce que je vois venir de divisions, de maux qui seront infligés absurdement les uns aux autres si je reste.

En quittant, vous me permettez, M. le Président, de remercier mes électeurs du comté d'Anjou qui m'ont démontré leur confiance trois fois et qui sont toujours les premiers juges des députés, serviteurs que nous sommes. Je les ai servis également loyalement et avec des projets concrets dans le domaine de la santé, de l'habitation, de l'action communautaire, notamment, à l'égard des jeunes.

Mes remerciements vont ensuite à mes collègues pour leur travail qu'ils ont accompli souvent dans des conditions très difficiles, compte tenu de la conjoncture. Et puis il y a ces centaines de collaborateurs, de collaboratrices depuis des années, ces fonctionnaires, ces attachés politiques et tout particulièrement, plus récemment, celles et ceux qui ont vécu les moments récents d'efforts de reconstruction.

Finalement, je remercie les militantes et les militants de mon parti, jeunes comme moins jeunes, de récente date comme de longue date, et surtout pour leur travail au cours des récents mois dans des colloques, des comités, des commissions, dans la préparation de tournées, dans l'action de renouvellement, dans le comité des jeunes et partout ailleurs dans le parti. Je veux leur dire ma profonde reconnaissance.

Aux hommes et aux femmes du Québec

à qui j'ai serré la main et dans les yeux desquels j'ai vu, des centaines de milliers de fois, la droiture et la fierté, je vous dis ma reconnaissance de m'avoir permis de vous servir. Merci!

**Le Président:** Les travaux de cette Assemblée vont être suspendus pour quelques instants, et ce, avec le consentement des deux formations politiques.

(Suspension de la séance à 14 h 26)

(Reprise à 14 h 34)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Que tous et chacun regagnent leur siège.

Mmes les députées, MM. les députés, nous devons reprendre nos travaux réguliers.

Nous allons procéder maintenant aux affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Oui, alors, M. le Président, je vous prierais d'appeler l'article c du feuilleton, s'il vous plaît!

#### Projet de loi 78

**Le Président:** À l'article c au feuilleton d'aujourd'hui, M. le ministre de la Justice présente le projet de loi 78, Loi modifiant la Loi sur les renvois à la Cour d'appel.

M. le ministre de la Justice.

#### M. Herbert Marx

**M. Marx:** M. le Président, ce projet de loi a pour objet de faire en sorte que l'opinion certifiée de la Cour d'appel transmise à la suite d'un envoi puisse faire l'objet d'un appel à la Cour suprême du Canada.

**Le Président:** L'Assemblée accepte-t-elle - M. le leader de l'Opposition - de se saisir de ce projet de loi?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté. M. le leader du gouvernement. M. le leader du gouvernement, toujours à l'étape de la présentation des projets de loi.

**M. Gratton:** Oui. L'article d, M. le Président.

#### Projet de loi 77

**Le Président:** À l'article d du feuilleton, M. le ministre de la Justice

présente le projet de loi 77, Loi modifiant le Code civil et la Loi sur les bureaux d'enregistrement.

M. le ministre de la Justice, vous avez la parole.

**M. Herbert Marx**

**M. Marx:** Ce projet de loi apporte diverses modifications à certaines dispositions législatives reliées à l'administration de la justice afin d'en assouplir l'application.

**Le Président:** L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi portant le numéro 77? Adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Article g, M. le Président, s'il vous plaît;

**Projet de loi 80**

**Le Président:** À l'article g du feuilleton, M. le ministre de la Justice présente le projet de loi 80, Loi modifiant la Loi sur le courtage immobilier.

M. le ministre de la Justice.

**M. Herbert Marx**

**M. Marx:** Ce projet de loi a pour objet de préciser les pouvoirs réglementaires du gouvernement concernant les conditions et modalités applicables aux réclamations adressées au fonds d'indemnisation du courtage immobilier ainsi que celles applicables aux indemnisations effectuées par ce fonds. Ce projet de loi précise aussi les pouvoirs réglementaires du gouvernement concernant le montant maximal de l'indemnité qui peut être versée à un réclamant pour une réclamation.

**Le Président:** L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi? Adopté. VI. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Article h, VI. le Président.

**Projet de loi 72**

**Le Président:** À l'article h du feuilleton apparaît un projet de loi présenté par M. le ministre des Affaires municipales. Ce projet de loi porte le numéro 72, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la Commission municipale. M. le ministre des Affaires municipales.

**M. André Bourbeau**

**M. Bourbeau:** VI. le Président, ce projet

de loi a pour objet de modifier la Loi sur la Commission municipale pour permettre à la commission d'intervenir, sur demande des parties, comme arbitre dans un conflit opposant deux organismes municipaux ou plus. Il permet également au gouvernement de décréter, à la fin de la tutelle d'une municipalité découlant d'une enquête de la commission qu'il a demandée, que certaines dispositions propres à la tutelle soient maintenues ou de réserver à la commission un pouvoir de désavouer certaines décisions du conseil. Le gouvernement décide de la durée du contrôle de la commission.

D'autre part, la commission se voit accorder à l'égard des fonctionnaires et des employés d'une municipalité en tutelle les mêmes pouvoirs en matière de suspension sans traitement que ceux qu'elle peut exercer en matière de destitution.

Enfin, le projet de loi reconnaît des pouvoirs mieux définis à la commission à l'égard d'une municipalité dont le conseil ne peut plus siéger valablement. Merci.

**Le Président:** Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

**Une voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** L'article a, M. le Président.

**Projet de loi 67**

**Le Président:** À l'article a du feuilleton d'aujourd'hui, M. le ministre des Communications présente le projet de loi 67, Loi sur l'emblème aviaire. Je demanderais à M. le ministre de l'Environnement de présenter ce projet de loi.

**M. Clifford Lincoln**

**M. Lincoln:** Au nom du ministre des Communications, je voudrais présenter ce projet de loi qui désigne le harfang des neiges connu scientifiquement sous le nom de *nyctea scandiaca* comme emblème aviaire du Québec.

**Le Président:** Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi? Adopté.

M. le leader du gouvernement, j'ai quelques projets de loi.

**Projet de loi 239**

J'ai reçu un rapport de M. le directeur de la législation sur le projet de loi privé 239, Loi constituant la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.

La direction de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. J'aimerais déposer ce rapport au nom de tous les membres de cette Assemblée.

Mme la députée de Dorion présente le projet de loi d'intérêt privé 239, Loi constituant la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec. Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

Adopté. Est-ce que, M. le leader du gouvernement, vous faites votre motion de déférence immédiatement?

#### Renvoi à la commission des affaires sociales

**M. Gratton:** Oui. Alors, M. le Président, je fais motion pour déférer ledit projet de loi privé à la commission des affaires sociales, pour que la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission et pour que celle-ci soit présidée par un président de séance.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition, est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.

#### Projet de loi 242

J'ai également reçu un deuxième rapport du directeur de la législation sur le projet de loi privé 242, Loi sur la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. La direction de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. J'aimerais déposer ledit rapport.

M. le député de Bourget présente le projet de loi d'intérêt privé 242, Loi sur la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi? Adopté. M. le leader du gouvernement. (14 h 40)

#### Renvoi à la commission de l'éducation

**M. Gratton:** M. le Président, je fais motion pour déférer ledit projet de loi à la commission de l'éducation, pour que le ministre de l'Éducation soit membre de ladite commission et qu'elle soit présidée par un président de séance.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de déférence est adoptée? M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevrette:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

#### Projet de loi 213

J'ai un autre rapport du directeur de la législation sur le projet de loi privé portant le numéro 213, Loi concernant Gérard Parizeau, Ltée. La direction de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. J'aimerais déposer ce rapport.

M. le député de Saint-Louis présente le projet de loi d'intérêt privé portant le numéro 213. L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi? Adopté. M. le leader du gouvernement.

#### Renvoi à la commission du budget et de l'administration

**M. Gratton:** M. le Président, je voudrais faire motion pour déférer ledit projet de loi privé à la commission du budget et de l'administration, pour que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation soit membre de cette commission et pour que celle-ci soit présidée par un président de séance.

**Le Président:** Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

#### Projet de loi 237

Enfin, j'ai également reçu un dernier rapport du directeur de la législation portant sur le projet de loi d'intérêt privé 237, Loi sur la Corporation de l'École polytechnique de Montréal. La direction de la législation a constaté que les avis ont été faits et publiés conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. Je dépose ledit rapport.

M. le député de Rosemont présente le projet de loi d'intérêt privé portant le numéro 237, Loi sur la Corporation de l'École polytechnique de Montréal. L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi? Adopté.

M. le leader du gouvernement, votre motion de déférence.

#### Renvoi à la commission de l'éducation

**M. Gratton:** Je fais motion, M. le Président, pour que le projet de loi soit déféré à la commission de l'éducation, pour que le ministre de l'Éducation en soit membre et pour que celle-ci soit présidée par un président de séance.

**Le Président:** Adopté?

**M. Gratton:** M. le Président.

**Le Président:** M. le leader du gouverne-

ment.

**M. Gratton:** Oui. Maintenant, avec le consentement déjà acquis de l'Opposition, je vous prierais, s'il vous plaît, d'appeler l'article gg du feuilleton.

#### Projet de loi B7

**Le Président:** M. le ministre des Affaires municipales présente le projet de loi 87, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil. M. le ministre des Affaires municipales.

#### M. André Bourbeau

**M. Bourbeau:** M. le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur la Régie du logement et le Code civil pour prévoir les cas où la conversion d'immeubles locatifs en copropriété divise est interdite et ceux où elle peut être autorisée. Il prévoit également des mesures pour protéger les locataires contre le harcèlement, la reprise de possession et l'évacuation non justifiée de logements lors de travaux.

Il remplace la sous-section 3 de la section II du chapitre III du titre I de la Loi sur la Régie du logement concernant la copropriété pour prévoir notamment, dans le cas d'un immeuble comportant un logement ou en ayant comporté un au cours des dix années précédentes: l'interdiction, dans les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal, de convertir un tel immeuble en copropriété divise, sauf dérogation; la possibilité, pour le conseil d'une autre municipalité, d'adopter un règlement pour restreindre la conversion ou la subordonner à certaines conditions; la nécessité, lorsque la conversion est permise, d'obtenir l'autorisation de la Régie du logement pour y procéder.

Ce projet oblige le propriétaire d'un immeuble qui désire le convertir à donner avis au locataire de son intention et à remettre à l'acquéreur éventuel d'un logement un rapport d'expert et une circulaire d'information. Il restreint les travaux qui peuvent être entrepris par la conversion et accorde au locataire un droit au maintien dans les lieux pour une période illimitée ainsi qu'un droit de priorité d'achat lors de la vente du logement.

Les modifications au Code civil visent à soumettre l'évacuation temporaire lors de travaux majeurs à l'accord du locataire ou, à défaut, à l'autorisation de la régie, ainsi qu'à prescrire un préavis de trois mois et une indemnité pour les dépenses raisonnables subies par le locataire.

Finalement, le projet de loi restreint la reprise de possession d'un logement par le propriétaire d'une part indivise d'un immeuble, quel que soit le nombre de loge-

ments qu'il comporte.

**Le Président:** L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Oui, M. le Président. Finalement, avec le même consentement de l'Opposition, je vous prierais d'appeler l'article hh du feuilleton, s'il vous plaît;

#### Projet de loi 79

**Le Président:** À l'article hh du feuilleton d'aujourd'hui, il s'agit d'un projet de loi présenté par M. le ministre des Affaires municipales, projet de loi portant le numéro 79, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. M. le ministre des Affaires municipales.

#### M. André Bourbeau

**M. Bourbeau:** Ce projet de loi, M. le Président, a pour objet de prévoir une disposition transitoire pour la tenue d'élections au poste de conseiller municipal dans certaines municipalités, avant la tenue des élections générales dans celles-ci.

**Le Président:** Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi? Adopté? Adopté.

Est-ce qu'il y a présentation d'autres projets de loi, M. le leader du gouvernement?

Dépôt de documents, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

#### Rapport annuel de la Régie des assurances agricoles

**M. Pagé:** M. le ministre, qu'il me soit permis de déposer le rapport annuel de la Régie des assurances agricoles du Québec pour la période comprise entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986.

**Le Président:** M. le ministre, vos rapports sont déposés.

M. le ministre de la Justice. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour un autre dépôt.

#### Rapport de la SOQUIA

**M. Pagé:** M. le Président, qu'il me soit permis de vous présenter le rapport d'activités de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires pour l'exercice

financier terminé le 31 mars 1987.

Le **Président**: Votre deuxième rapport est déposé, M. le ministre. M. le ministre de la Justice.

#### **Rapport de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels**

**M. Marx**: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de 1986 de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels de la CSST.

**Le Président**: Votre rapport est déposé, M. le ministre. Vous avez toujours la parole, M. le ministre de la Justice.

#### **Rapport annuel de la Commission des libérations conditionnelles**

**M. Marx**: Merci, M. le Président. En tant que Solliciteur général, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de 1986-1987 de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

**Le Président**: M. le Solliciteur général, votre rapport est déposé. M. le ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

#### **Rapport du CCTMO**

**M. Paradis**: M. le Président, je vous transmets, conformément à notre règlement, le rapport d'activité du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre pour l'année 1985-1986.

**Le Président**: Votre rapport est déposé, M. le ministre. M. le ministre délégué aux PME.

#### **Rapport annuel de l'OFQJ**

**M. Vallerand**: J'ai l'honneur de déposer le 19e rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse dont l'exercice s'est terminé le 31 décembre 1986 et approuvé par son conseil d'administration, les 1er et 2 juillet.

**Le Président**: M. le ministre, votre rapport est déposé.

Cet après-midi, il n'y aura pas de rapport de commission. Il n'y aura pas non plus de dépôt de pétition. Il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droits et de privilèges ou sur un fait personnel. Nous allons reporter à demain, et ce, du consentement des deux côtés de cette Assemblée, toute motion de préavis apparaissant au feuillet et je vais immédiatement céder la parole à M. le

leader du gouvernement concernant les avis touchant les travaux des commissions.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

**M. Gratton**: M. le Président, je voudrais aviser l'Assemblée que, le mardi 17 novembre 1987, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures et, si nécessaire, de 20 heures à 22 heures, à la salle du Conseil législatif, la commission de l'éducation entendra les intéressés et procédera à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre indiqué: Premièrement, le projet de loi 237, Loi sur la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et, deuxièmement, le projet de loi privé 242, Loi sur la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

**Le Président**: J'ai également deux avis à communiquer à cette Assemblée touchant les travaux des commissions. Dans un premier temps, la commission des affaires sociales se réunira demain matin, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'Hôtel du Parlement, afin de vérifier les engagements financiers relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine et, dans un deuxième temps, la commission de la culture se réunira pour une séance de travail, demain à compter de 10 h 30, à la salle 101 de l'édifice Pamphile-Le May.

C'étaient les avis touchant les travaux des commissions pour demain. Est-ce qu'il y a d'autres avis, M. le leader du gouvernement?

**M. Chevrette**: J'aimerais demander le consentement de M. le leader du gouvernement ou la permission de faire ajourner cette Chambre jusqu'à 10 heures demain matin.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

**Le Président**: Avant d'accepter cette motion, s'il y a consentement, j'aimerais aviser, à l'étape des renseignements sur les travaux de cette Assemblée, que, demain après-midi, lors des affaires inscrites par les députés de l'Opposition, il y aura une motion présentée par M. le député de Laviolette en vertu de l'article 97 de notre règlement. La motion de M. le député de Laviolette se lit comme suit: "Que cette Assemblée demande au gouvernement libéral de cesser de pénaliser les agriculteurs et les agricultrices du Québec par des politiques contraires à leurs intérêts."

M. le leader du gouvernement, à la suite de la motion de M. le leader de l'Opposition, est-ce que vous...

**M. Gratton:** M. le Président, à la demande du leader de l'Opposition, nous consentirons à ajourner nos travaux en donnant les indications suivantes: Demain matin, à compter de 10 heures, l'Assemblée nationale procédera au débat portant sur l'étude et l'adoption du principe des projets de loi suivants, soit le projet de loi 63, Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires sociales, au nom de Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, pour ensuite entreprendre l'étude du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications, présenté par Mme la ministre des Affaires culturelles.

Demain après-midi, aux affaires courantes, avant la période usuelle de questions, nous pourrons entendre les discours de circonstance entourant la démission d'aujourd'hui du chef de l'Opposition.

Sur ce, à la demande de l'Opposition, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux à demain matin, 10 heures.

Le **Président:** Les travaux de cette Assemblée sont maintenant ajournés à demain matin, 10 heures.

(Fin de la séance à 14 h 51)

**PRÉSIDENT:** M. Pierre Lorrain  
**VICE-PRÉSIDENT:** M. Jean-Pierre Saintonge  
**VICE-PRÉSIDENTE:** Mme Louise Bégin

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	District électoral
Assad, Mark	PLQ	Administrateur	Papineau
Audet, Jean	PLQ	Administrateur	Beauce-Nord
Bacon, Lise *	PLQ	Administratrice	Chomedey
Baril, Gilles	PLQ	Homme d'affaires	Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Beaudin, André	PLQ	Professeur, directeur d'école	Gaspé
Bégin, Louise	PLQ	Avocate	Bellechasse
Bélanger, Guy	PLQ	Psycho-éducateur, adm.	Laval-des-Rapides
Bélanger, Madeleine	PLQ	Femme d'affaires	Mégantic-Compton
Bélisle, Jean-Pierre	PLQ	Avocat	Mille-Îles
Bissonnet, Michel	PLQ	Avocat	Jeanne-Mance
Blackburn, Jeanne L.	PQ	Administratrice	Chicoutimi
Blais, Yves	PQ	Administrateur	Terrebonne
Bleau, Madeleine	PLQ	Travailleuse au foyer	Groulx
Boulerice, André	PQ	Attaché d'administration	Saint-Jacques
Bourassa, Robert *	PLQ	Avocat et économiste	Saint-Laurent
Bourbeau, André *	PLQ	Notaire	Laporte
Bradet, Daniel	PLQ	Enseignant	Charlevoix
Brassard, Jacques	PQ	Professeur	Lac-Saint-Jean
Brouillette, Pierre A.	PLQ	Homme d'affaires	Champlain
Camden, Lewis	PLQ	Diplômé en sc. politiques	Lotbinière
Cannon, Lawrence	PLQ	Homme d'affaires	La Peltrie
Cardinal, Pierrette	PLQ	Secrétaire administrative	Châteauguay
Chagnon, Jacques	PLQ	Administrateur	Saint-Louis
Charbonneau, Jean-Pierre	PQ	Journaliste	Verchères
Chevrette, Guy	PQ	Secrétaire général	Joliette
Ciaccia, John *	PLQ	Avocat	Mont-Royal
Claveau, Christian	PQ	Administrateur	Ungava
Côté, Albert *	PLQ	Ingénieur forestier	Rivière-du-Loup
Côté, Marc-Yvan *	PLQ	Professeur	Charlesbourg
Cusano, William	PLQ	Administrateur scolaire	Viau
Dauphin, Claude	PLQ	Avocat	Marquette
Desbiens, Hubert	PQ	Enseignant	Dubuc
Després, Michel	PLQ	Administrateur	Limoilou
Dionne, France	PLQ	Secrétaire de direction	Kamouraska-Témiscouata
Dougherty, Joan	PLQ	Administratrice scolaire	Jacques-Cartier
Doyon, Réjean	PLQ	Avocat	Louis-Hébert
Dubois, Claude	PLQ	Commerçant	Huntingdon
Dufour, Francis	PQ	Administrateur	Jonquière
Dutil, Robert *	PLQ	Administrateur	Beauce-Sud
Farrah, Georges	PLQ	Administrateur	Îles-de-la-Madeleine
Filion, Claude	PQ	Avocat	Taillon
Forget, Paul-André	PLQ	Agriculteur	Prévost
Fortier, Pierre-C. *	PLQ	Ingénieur	Outremont
Fortin, Gilles	PLQ	Industriel	Marguerite-Bourgeoys
French, Richard *	PLQ	Professeur d'université	Westmount
Gagnon-Tremblay, Monique*	PLQ	Notaire	Saint-François
Gardner, Laurier	PLQ	Enseignant	Arthabaska
Garon, Jean	PQ	Économiste et avocat	Lévis
Gauthier, Michel	PQ	Administrateur scolaire	Roberval
Gauvin, Réal	PLQ	Homme d'affaires	Montmagny-L'Islet
Gendron, François	PQ	Enseignant	Abitibi-Ouest
Gervais, Jean-Guy	PLQ	Administrateur	L'Assomption
Gobé, Jean-Claude	PLQ	Administrateur	Lafontaine
Gobeil, Paul *	PLQ	Comptable agréé	Verdun
Godin, Gérald	PQ	Journaliste	Mercier
Gratton, Michel *	PLQ	Ingénieur	Gatineau
Hains, Roma	PLQ	Professeur	Saint-Henri
Hamel, André J.	PLQ	Administrateur	Sherbrooke
Harel, Louise	PQ	Avocate	Maisonneuve
Héту, Damien	PLQ	Entrepreneur électricien	Labelle
Houde, Albert	PLQ	Administrateur	Berthier

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	District électoral
Hovington, Claire-Hélène	PLQ	Relationniste	Matane
Johnson, Daniel *	PLQ	Avocat	Vaudreuil-Soulanges
Jolivet, Jean-Pierre	PQ	Enseignant	Laviolette
Joly, Jean A.	PLQ	Courtier en assurances	Fabre
Juneau, Carmen	PQ	Femme au foyer	Johnson
Kehoe, John J.	PLQ	Avocat	Chapleau
Khelfa, Albert	PLQ	Enseignant	Richelieu
Laporte, Michel	PLQ	Avocat	Sainte-Marie
Latulippe, Gérard	PLQ	Avocat, CRI	Chambly
Lavoie-Roux, Thérèse *	PLQ	Administratrice scolaire	L'Acadie
Leclerc, Jean	PLQ	Chef d'entreprise	Taschereau
Lefebvre, Roger	PLQ	Avocat	Frontenac
Legault, Yolande D.	PLQ	Secrétaire	Deux-Montagnes
Lemieux, Jean-Guy	PLQ	Avocat	Vanier
Lemire, Yvon	PLQ	Homme d'affaires	Saint-Maurice
Levesque, Gérard D. *	PLQ	Avocat et administrateur	Bonaventure
Lincoln, Clifford *	PLQ	Courtier d'assurances	Nelligan
Lorrain, Pierre	PLQ	Avocat	Saint-Jean
MacDonald, Pierre *	PLQ	Administrateur	Robert Baldwin
Maciocia, Cosmo	PLQ	Courtier d'assurances	Viger
Maltais, Ghislain	PLQ	Courtier d'assurances	Saguenay
Marcil, Serge	PLQ	Administrateur scolaire	Beauharnois
Marx, Herbert *	PLQ	Avocat	D'Arcy McGee
Messier, Charles	PLQ	Technicien en administration	Saint-Hyacinthe
Middlemiss, Robert	PLQ	Ingénieur	Pontiac
Pagé, Michel *	PLQ	Avocat	Portneuf
Paradis, Henri	PLQ	Pharmacien	Matapédia
Paradis, Pierre *	PLQ	Avocat	Brome-Missisquoi
Paré, Roger	PQ	Administrateur	Shefford
Parent, Jean-Guy	PQ	Administrateur	Bertrand
Parent, Marcel	PLQ	Récréologue	Sauvé
Pelchat, Christiane	PLQ	Journaliste	Vachon
Perron, Denis	PQ	Opérateur de poste	Duplessis
Philibert, Paul	PLQ	Thanatologue	Trois-Rivières
Picotte, Yvon *	PLQ	Principal d'école	Maskinongé
Polak, Maximilien	PLQ	Avocat	Sainte-Anne
Poulin, Rémy	PLQ	Représentant promotionnel	Chauveau
Rémillard, Gil *	PLQ	Constitutionnaliste	Jean-Talon
Richard, Maurice	PLQ	Commerçant	Nicolet
Rivard, Guy	PLQ	Médecin	Rosemont
Robic, Louise *	PLQ	Administratrice	Bourassa
Rochefort, Jacques	PQ	Administrateur	Gouin
Rocheleau, Gilles *	PLQ	Homme d'affaires	Hull
Ryan, Claude *	PLQ	Journaliste	Argenteuil
Saintonge, Jean-Pierre	PLQ	Avocat	Laprairie
Saint-Roch, Jean-Guy	PLQ	Directeur de marketing	Drummond
Savoie, Raymond *	PLQ	Notaire	Abitibi-Est
Séguin, Yves *	PLQ	Avocat	Montmorency
Sirros, Christos	PLQ	Administrateur	Laurier
Théorêt, Jean-Paul	PLQ	Homme d'affaires	Vimont
Thérien, Robert	PLQ	Professeur	Rousseau
Thuringer, Harold Peter	PLQ	Administrateur	Notre-Dame-de-Grâce
Tremblay, Jacques	PLQ	Industriel	Iberville
Tremblay, Michel	PLQ	Administrateur	Rimouski
Trépanier, Violette	PLQ	Enseignante	Dorion
Trudel, Claude	PLQ	Avocat et administrateur	Bourget
Vaillancourt, Georges	PLQ	Administrateur	Orford
Vallerand, André *	PLQ	Économiste	Crémazie
Vallières, Yvon	PLQ	Professeur	Richmond
Vermette, Cécile	PQ	Membre d'organisme	Marie-Victorin

PLQ- Parti libéral du Québec (99)

PQ - Parti québécois (22)

Siège vacant: Anjou

\* Membres du Conseil des ministres

Novembre 1987